

Rapport annuel

—

2025



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Broye TABR

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Broye pour l'année 2025 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Estavayer-le-Lac, le 22 janvier 2026

La Présidente administrative pour 2025
Virginie Sonney

Le Greffier-chef
Christian Esseiva

La Greffière-chef
Danielle Portmann

Table des matières

1.1	Partie générale.....	4
1.1.1	Composition et locaux	4
1.1.2	Activité juridictionnelle	6
1.2	Partie statistique.....	9
1.2.1	Charge de travail en général	9
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement	10
1.2.3	Affaires civiles.....	10
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	13
1.2.5	Juridiction des baux.....	14
1.2.6	Assistance judiciaire	14
1.2.7	Affaires pénales.....	15

Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Broye pour l'année 2025

1.1 Partie générale

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Organisation et composition

Organisation et composition au 31.12.2025

Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Président/e/s

Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Stéphane Raemy, Alexandra Rossi Carré, Suppléant/e/s des Président/e/s

Tribunal civil et pénal : Guy Biland, Maurice Bourqui, Martine Corminboeuf, Francis Duruz, Marcel Godel, Micheline Guerry, Carine Haenni, Roman Hapka, Claude Jabornigg, Christine Keller, Annelise Moser, Anita Marthe Moullet, Irène Rüsi, Assesseur/e/s

Tribunal des prud'hommes : Christian Esseiva, Jean-Benoît Meuwly, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Suppléante des Présidents ; Yvan Corminboeuf, Laurent Derivaz, Etienne Volery, Roland Waeber, Assesseurs ; Frédéric Gross, Christian Müller, Patrick Pilonel, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Romain Lang, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Pascale Vaucher Mauron, Suppléant/e/s des Présidents ; Marc Delabays, Marcel Favre, Célia Gameiro, Franziska Waser, Assesseur/e/s ; Pierre-André Defferrard, Justine Chollet-Dumas, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseur/e/s suppléant/e/s

1.1.1.2 Ressources en magistrat-e-s

Juges professionnels/les - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2023	2024	2025
Bulliard Grosset Sonia	Présidente	0.7	0.7	0.7
Meuwly Jean-Benoît	Président	0.8	0.8	0.8
Sonney Virginie	Présidente	0.5	0.5	0.5
Esseiva Christian	Président TPR	0.1	0.1	0.1
Total EPT au 31.12.		2.1	2.1	2.1

La dotation présidentielle est restée inchangée en 2025. Toutefois, les Présidents Sonia Bulliard Grosset et Jean-Benoît Meuwly ont tous deux pallié l'incapacité de travail du Président des Prud'hommes durant 2 mois et demi en fin d'année 2025. En outre, le Président des Prud'hommes a pu bénéficier d'une augmentation temporaire de 50% de son taux d'activité entre le 15 novembre 2024 et le 31 janvier 2025, afin de pouvoir traiter une affaire particulièrement volumineuse et complexe.

Compte tenu de la surcharge du Tribunal, l'aide de la Cellit a été accordée durant toute l'année 2025.

1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

	2023	2024	2025
Total EPT Greffiers/ères (postes permanents)	3.6	3.6	3.6
Total EPT Stagiaires juristes	1	1	1
Total EPT Collaborateur/trices administratifs (postes permanents)	2.8	2.8	2.8
Total EPT Apprenti/es collaborateur/trices administratifs	1	1	0
Total	8.4	8.4	7.4

Il n'y a pas eu de modification en 2025 dans la dotation en greffiers/ères. Toutefois, il y a eu des modifications temporaires de taux d'activité de certains greffiers/ères pour pallier à des incapacités de travail durant plusieurs semaines. En fin d'année 2025, la dotation de 3.6 EPT de greffiers se répartit comme suit : un greffier-chef à 50%, une greffière-chef à 40% qui est en sus greffière à 50%, un greffier à 100%, une greffière à 80% et un greffier à 40%. Le Tribunal bénéficie d'un/e greffier/ière-stagiaire à 100%, engagé/e chaque 6 mois.

Des modifications de taux d'activités des greffiers/ères prendront toutefois effet au 1^{er} janvier 2026 en raison de l'engagement de la greffière-chef dans le programme e-justice.

Les 2.8 EPT du secrétariat et de la comptabilité sont répartis comme suit : deux secrétaires à 80%, une secrétaire à 50% et un collaborateur en gestion comptable à 70%.

L'apprenti a terminé son apprentissage en août 2025 et a été remplacé par un stagiaire 3+1, dont le Tribunal a toutefois dû se séparer fin octobre 2025, raison pour laquelle il n'y a actuellement plus d'apprenti.

1.1.1.4 Locaux

Depuis 2016, le Tribunal de la Broye alerte chaque année les autorités (Conseil de la magistrature, Conseil d'Etat, Service de la Justice, Service des bâtiments) sur le caractère inadapté de ses locaux (manque de place, absence de flexibilité, présence d'un appartement privé dans le même immeuble, inadéquation au niveau de la sécurité et des

normes incendie, pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite, pas d'issue de secours pour la salle d'audience se trouvant au 3^{ème} étage d'un bâtiment ancien, etc.). Dans son rapport annuel 2023 (p. 20), le Conseil de la magistrature avait indiqué avoir été rendu attentif au fait que les locaux actuels du Tribunal de la Broye ne permettent pas et ne permettront jamais d'assurer pleinement la santé et la sécurité au travail du personnel.

En collaboration avec la DSJS et le SJ, le Service des bâtiments a mandaté un bureau pour effectuer une première analyse des impacts spatiaux et immobiliers de la réforme du Pouvoir judiciaire. Le rapport dresse en particulier un état des lieux des infrastructures actuelles du Pouvoir judiciaire. En mettant en balance les différents critères d'évaluation des locaux au niveau qualitatif (localisation, représentativité, adéquation avec les besoins, adaptabilité et flexibilité), il a été estimé globalement que la situation du Tribunal de la Broye n'était pas satisfaisante.

Au mois d'août 2024, les locaux ont été contrôlés par le spécialiste communal en protection incendie et un représentant de l'ECAB, lesquels ont proposé des mesures d'amélioration qui devraient être réalisées par le propriétaire. En été 2025, les locaux d'archives ont par ailleurs subi d'importants problèmes d'humidité ayant nécessité le déplacement provisoire desdites archives afin d'éviter leur détérioration. Hormis l'installation d'un déshumidificateur, aucune autre mesure n'a toutefois été prise pour régler ces problèmes d'humidité.

Le Tribunal de la Broye nourrissait beaucoup d'espoirs dans le projet « Gare-Casino », pour lequel des discussions avaient eu lieu en vue de la réunification de certains services cantonaux du chef-lieu, dont le Tribunal de la Broye, qui avait ainsi été abordé pour communiquer ses besoins. Toutefois, ni la première, ni la seconde phase de ce projet n'intègrent de locaux pour le Tribunal. Malgré la situation précitée, aucune solution de déménagement n'a en l'état été proposée et il a été requis du Tribunal de la Broye qu'il procède à des mesures d'optimisation de ses locaux actuels, ce qui a été fait par l'aménagement d'un troisième poste de travail au secrétariat en 2024 et la construction d'une cloison dans l'ancienne bibliothèque en 2025, permettant de diviser l'espace et de créer un bureau supplémentaire pour le personnel. Il convient de relever que les travaux de cloisonnement dans l'ancienne bibliothèque ont duré deux semaines complètes, qu'ils ont nécessité la visite de plus d'une dizaine d'intervenants et le déménagement complet de trois bureaux, ce qui a engendré une charge de travail administrative considérable pour les trois Présidents ainsi que les greffiers-chefs. En outre, si ces quelques mesures ont certes permis de gagner de l'espace de travail, elles ne suffisent néanmoins pas à régler les nombreux problèmes qui se posent s'agissant de l'inadéquation des locaux du Tribunal de la Broye.

Aussi, et comme relevé dans le rapport annuel 2024 du Conseil de la Magistrature, malgré des demandes répétées et des mesures d'optimisation, aucune solution de déménagement n'a été proposée, et les problèmes de sécurité et de capacité persistent (rapport p. 101). Le Tribunal de la Broye est ainsi toujours en attente de solutions à ses problèmes de locaux.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail globale est toujours très lourde et a même considérablement augmenté par rapport à l'année dernière, avec un nombre total de 1'473 nouvelles entrées en 2025 (contre 1'215 en 2024, 1'292 en 2023, 1'220 en 2022 et 1'209 en 2021), représentant une augmentation de 258 dossiers (+21%), ce qui confirme le nombre important de nouvelles affaires dans le district de la Broye. Bien que les liquidations, déjà enregistrées à un niveau élevé l'année dernière, aient également augmenté pour atteindre 1'392 dossiers (contre 1'213 en 2024, 1'246 en 2023, 1'251 en 2022 et 1'206 en 2021), le nombre de dossiers pendants à la fin 2025 continue néanmoins de progresser, passant à 451 (contre 364 en 2024, 360 en 2023, 343 en 2022 et 312 en 2021), soit une augmentation de 87 dossiers pendants (+24%). Comme déjà mentionné l'année dernière, reportée d'année en année en s'accroissant, cette charge de travail n'est pas compensée par la décharge de la Cellule itinérante et ne peut ainsi plus être absorbée. Elle justifie dès lors pleinement l'octroi d'un demi-poste de Président/e requis depuis 2017 et indispensable à une saine administration de la Justice dans notre district dans des délais acceptables.

Durant l'année 2025, le Tribunal de la Broye a pu confier, de manière régulière, des dossiers à la Cellule itinérante (à raison de 2 semaines par mois), qui l'a déchargé de 166 dossiers au total (contre 161 en 2024 et 102 en 2023), à

savoir 165 affaires de la compétence de la Présidence du Tribunal civil (dont 50 requêtes d'assistance judiciaire) et 1 affaire de la compétence du Tribunal civil. Le Tribunal de la Broye remercie vivement la Cellule itinérante pour cette décharge, qui s'est avérée indispensable pour lui permettre de faire face à sa charge de travail actuelle. Il prend toutefois note de la décision du Conseil de la Magistrature de réduire de moitié cette aide pour l'année prochaine afin de permettre à la Cellule itinérante de décharger d'autres tribunaux, ce qui va toutefois reporter cette charge de travail supplémentaire sur les Présidents.

1.1.2.2 Affaires civiles (président-e, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En 2025, 1'363 nouvelles affaires civiles au total ont été introduites (contre 1'105 en 2024, 1'191 en 2023, 1'114 en 2022 et 1'093 en 2021), soit une augmentation globale de 23%. 1'285 décisions ont été rendues (contre 1'099 en 2024, 1'141 en 2023, 1'140 en 2022 et 1'080 en 2021).

Si cette augmentation du nombre de dossiers entrés résulte en partie de l'augmentation du nombre de faillites suite à la possibilité qu'ont les autorités publiques, depuis le 1^{er} janvier 2025, de requérir la faillite, force est de constater qu'elle n'en est pas l'unique cause et qu'il existe une réelle augmentation du nombre de dossiers entrés concernant d'autres affaires civiles (en particulier les mesures provisionnelles et superprovisionnelles). Quant à la diminution importante du nombre de dossiers entrés en Tribunal civil, elle n'est pas statistiquement significative puisqu'elle résulte en très grande partie du fait que les affaires matrimoniales contentieuses (divorces sur requête unilatérale ou avec accord partiel ainsi que modifications de jugements de divorce) relèvent désormais de la compétence du Président du Tribunal civil depuis le 1^{er} janvier 2025 et non plus du Tribunal civil. Il convient en outre de signaler que, depuis le 1^{er} janvier 2025, les procédures en fixation de la garde, du droit de visite et de l'entretien d'un enfant de parents non mariés, ne sont plus précédées d'une procédure préalable de conciliation, ce qui engendre une diminution apparente du nombre de ce genre de dossiers sans diminution de la charge de travail y relative.

La complexification croissante des procédures, en particulier matrimoniales (en raison notamment d'expertises, d'enquêtes sociales de plus en plus nombreuses et de la jurisprudence en relation avec le calcul des contributions d'entretien), tel que mentionné l'année dernière, tout comme le traitement de plusieurs affaires importantes, avec des valeurs litigieuses élevées, ont pour conséquence que la durée des procédures se rallonge de manière générale. En effet, bien que le nombre de dossiers pendants en Tribunal civil à fin 2025 ait diminué (passant de 81 en 2024 à 54 en 2025), ceci résulte uniquement du fait que les procédures matrimoniales contentieuses introduites dès 2025 ne relèvent plus du Tribunal civil, et non d'une réelle diminution de ce genre de dossiers. Dans le même temps, les affaires pendantes inscrites au rôle en Tribunal civil avant le 31 décembre de l'avant-dernière année ont augmenté, passant à 27 (contre 18 en 2024 et 11 en 2023).

Il convient également de relever que l'introduction au 1^{er} janvier 2025 d'un délai pour l'exercice du droit de réplique inconditionnel (art. 53 al. 3 CPC) entraîne non seulement le dépôt de nombreuses écritures complémentaires, soit une charge de travail supplémentaire, mais également le rallongement des procédures, et ceci pour tout type de procédures civiles, y compris celles relevant de la LP.

Le nombre des nouvelles affaires prud'homales enregistrées en 2025 a significativement augmenté avec 66 nouvelles affaires (contre 44 en 2024, 67 en 2023, 44 en 2022 et 54 en 2021), dont 9 nouvelles affaires en Tribunal (contre 2 en 2024) et 57 nouvelles affaires en Président (contre 42 en 2024). S'y ajoute le traitement de plusieurs grosses affaires au fond, pour des valeurs litigieuses élevées, avec des mémoires volumineux et de nombreux moyens de preuve, qui ont entraîné une charge de travail considérable pour cette autorité, ayant justifié l'augmentation temporaire du taux d'activité du Président des Prud'hommes durant deux mois et demi entre fin 2024 et début 2025. Il est aujourd'hui manifeste que le 0,1 EPT de Président attribué à cette autorité est largement insuffisant et qu'une augmentation de 0.1 EPT de Président des Prud'hommes se justifie pleinement.

S'agissant du taux de conciliation de 27.59% en Président du Tribunal civil, il convient de relever que ce chiffre n'est pas significatif puisqu'il est calculé en y intégrant les requêtes de conciliation déclarées irrecevables, sans objet ou retirées (dans lesquelles une tentative de conciliation n'a pas pu avoir lieu) ainsi que les procédures de conciliation dans lesquelles une décision au sens de l'art. 212 CPC a été rendue. En retirant ces procédures-là du calcul, le taux de

conciliation s'élève en réalité à 45.71%. S'agissant des prud'hommes, compte tenu des remarques susmentionnées, le taux de conciliation s'élève à 45.45%.

1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2025, 110 nouvelles affaires ont été enregistrées (contre 110 en 2024, 101 en 2023, 106 en 2022 et 116 en 2021), soit 106 en Juge de police, 3 en Tribunal pénal et 1 de la compétence du Président du Tribunal pénal.

En 2025, 107 affaires ont été liquidées (contre 114 en 2024, 105 en 2023, 111 en 2022 et 126 en 2021), à savoir 102 en Juge de police, 4 en Tribunal pénal et 1 de la compétence du Président du Tribunal.

A la fin de l'année 2025, il subsiste ainsi 33 procédures pendantes (contre 29 en 2024).

1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocat-e-s et autres intervenant-e-s

Le Tribunal n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'il entretient de bons rapports avec les autorités, les avocats et autres intervenants.

1.1.2.5 Formation

Les Président-e-s Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly et Virginie Sonney ont participé à la journée de formation de l'OAF. Le Président Jean-Benoît Meuwly a en sus participé à la journée de conférences organisée par l'Université de Fribourg sur le thème « *Les intérêts de l'enfant en cas de séparation des parents* ». Quant à la Présidente Virginie Sonney, elle a suivi la journée de formation du CPC Online.

1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

En 2025, la Présidente Virginie Sonney a exercé la fonction de répondante administrative pour le Tribunal de la Broye. Elle est également ambassadrice e-justice.

La Présidente Sonia Bulliard Grosset a assumé la tâche de Présidente de la Conférence des Présidents de première instance. Elle a également fonctionné comme membre de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple et a participé aux travaux de mise en œuvre du projet pilote de Consensus parental.

La Présidence administrative sera reprise en 2026 par le Président Jean-Benoît Meuwly.

1.2 Partie statistique

1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2023	314	1292	1246	360
2024	362	1215	1213	364
2025	370	1473	1392	451

Langue des affaires enregistrées	2023	2024	2025
Français	1292	1215	1473
Allemand	0	0	0

Evolution 2024-2025 (toutes affaires confondues)	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Président/e/s civils	210	225	968	1256	958	1157	220	324
Tribunal civil	81	81	56	5	56	32	81	54
Président/e/s tribunal des baux (Broye)	10	6	22	26	26	28	6	4
Tribunal des baux (Broye)	8	17	15	10	6	15	17	12
Président/e/s tribunal des prud'hommes	10	4	42	57	48	47	4	14
Tribunal des prud'hommes	10	7	2	9	5	6	7	10
Juge de police	31	26	98	106	103	102	26	30
Président/e/s tribunal pénal	0	0	1	1	1	1	0	0
Tribunal pénal	2	4	11	3	10	4	3	3
Total	362	370	1215	1473	1213	1392	364	451

1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
Juge de répression						
Tribunal pénal	1	0	1	2	0	0
Juge de police	25	24	36	17	0	0
Tribunal civil						
Droit de la famille	0	1	1	2	7	8
Actions résultant des contrats	0	0	0	1	3	2
Président/e tribunal civil						
Divorce sur requête commune avec accord complet/ Divorce et modification de divorce (2025)	5	30	16	7	0	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	4	6	10	11	4	1
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	3	3	11	6	3	4
Mainlevée	99	181	12	0	0	0
Juridiction des prud'hommes						
Président/e	23	20	3	1	0	0
Tribunal	0	0	0	1	4	1
Juridiction des baux						
Président/e	4	13	8	2	1	0
Tribunal	3	3	5	2	4	0

1.2.3 Affaires civiles

1.2.3.1 Président-e-s de tribunal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
2022	210	993	1014	188	2
2023	188	1'020	1'001	207	9
2024	210	968	958	220	4
2025	225	1256	1157	324	6

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024	2025
Français	993	1020	968	1256
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements et ordonnances rendus	2023	2024	2025
1. Divorce sur requête commune avec accord complet/ Divorce et modification de divorce (2025)	57	53	58
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	0	0	0
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	35	51	36
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	17	16	28
5. Mesures provisionnelles et leur modification	142	91	146
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	19	11	13
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	109	140	133
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	487	493	623
a) Mainlevée	277	304	292
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	0	0	1
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	2	0	2
d) Ouverture de la faillite	139	113	229
e) Suspension de la faillite faute d'actif	38	31	53
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	13	8	12
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a)	1	1	0
h) Clôture de la faillite	11	24	19
i) Séquestre	4	9	13
j) Procédures concordataires	0	0	0
k) Divers	2	3	2
9. Annulation de titres	12	8	11
10. Commissions rogatoires	18	7	16
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	5	1	2
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	72	50	58
a) Transaction	11	12	15
b) Autorisation de procéder	32	26	19
c) Proposition de jugement acceptée	2	2	1
d) Jugement	6	3	3
e) Autres	21	7	20
13. Divers	28	37	33
Total	1001	958	1157

Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC	2022	2023	2024	2025
Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	77	72	50	58
1. Taux de réussite de conciliation	31.17%	18.06%	28.00%	27.59%
a) Transaction	31.17%	15.28%	24.00%	25.86%
b) Proposition de jugement acceptée	0%	2.78%	4.00%	1.72%

1.2.3.2 Tribunal civil d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
2022	72	61	62	71	15
2023	73	71	62	82	11
2024	81	56	56	81	18
2025	81	5	32	54	27

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024	2025
Français	61	71	56	5
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements rendus	2023	2024	2025
A. Code civil	52	43	22
1. Droit des personnes	0	0	0
2. Droit de la famille	49	38	19
a) divorce	29	28	12
b) modification de jugements de divorce	20	10	7
c) séparation de corps	0	0	0
d) divers	0	0	0
3. Droit des successions	0	0	0
4. Droits réels	3	5	3
B. Code des obligations	4	9	8
1. Actions résultant des contrats	2	8	6
2. Actions résultant d'actes illicites	1	1	1
3. Droit des sociétés	0	0	1
4. Autres	1	0	0
C. Autres lois fédérales ou cantonales	6	4	2
Total	62	56	32

1.2.4 Juridiction des prud'hommes

1.2.4.1 Président-e-s du tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2022	11	39	0	17	24	9
2023	9	56	7	17	31	10
2024	10	42	4	16	28	4
2025	4	57	0	15	32	14

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024	2025
Français	39	56	42	57
Allemand	0	0	0	0

1.2.4.2 Tribunaux des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2022	8	5	4	2	2	5
2023	5	11	3	2	1	10
2024	10	2	2	1	2	7
2025	7	9	1	3	2	10

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024	2025
Français	5	11	2	9
Allemand	0	0	0	0

1.2.5 Juridiction des baux

1.2.5.1 Président-e-s du tribunal des baux de la Broye

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2023	2	25	16	11
2024	10	22	26	6
2025	6	26	28	4

Langue des affaires enregistrées	2023	2024	2025
Français	25	22	26
Allemand	0	0	0

1.2.5.2 Tribunal des baux de la Broye

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2023	0	8	1	7
2024	8	15	6	17
2025	17	10	15	12

Langue des affaires enregistrées	2023	2024	2025
Français	8	15	10
Allemand	0	0	0

1.2.6 Assistance judiciaire

1.2.6.1 En matière civile

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un/e défenseur/e d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2022	100	1	13	15	129
2023	75	1	20	16	112
2024	92	7	17	18	134
2025	77	8	25	21	131

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2022	9	0	1	0	10
2023	4	0	2	1	7
2024	12	2	1	1	16
2025	2	0	2	0	4

1.2.7 Affaires pénales

1.2.7.1 Tribunal pénal d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2022	14	6	20	0
2023	0	9	7	2
2024	2	11	10	3
2025	4	3	4	3

Nombre de personnes jugées

2022	2023	2024	2025
20	7	10	4

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2023	6	0	0
2024	8	0	0
2025	2	0	0

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2022	19	2	11	7	5	0
2023	5	0	5	2	1	0
2024	8	2	7	5	3	0
2025	2	0	1	0	1	0

	Nationalité			Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
	Personnes jugées	Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
2022	20	14	6	20	0	3	17	20	0
2023	7	1	6	7	0	1	6	7	0
2024	10	7	3	10	0	2	8	10	0
2025	4	1	3	4	0	0	4	4	0

Nombre d'infractions	2023	2024	2025
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	3	2	0
a) Meurtre	1	0	0
a) Assassinat	0	0	0
b) Meurtre passionnel	0	0	0
c) Homicides par négligence	0	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	2	0	0
e) Lésions corporelles	0	2	0
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	0	0	0
g) Rixe/Agression	0	0	0
h) Divers	0	0	0
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)	0	9	3
a) Abus de confiance	0	1	0
b) Vol	0	1	2
c) Brigandage	0	0	0
d) Dommages à la propriété	0	0	1
e) Escroquerie	0	2	0
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	0	0
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0	0
h) Extorsion et chantage	0	0	0
i) Gestion déloyale	0	0	0
j) Recel	0	0	0
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	5	0
l) Divers	0	0	0

Nombre d'infractions	2023	2024	2025
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	0	1	0
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	1	1	1
a) Menaces	1	0	0
b) Contrainte	0	1	0
c) Violation de domicile	0	0	1
d) Divers	0	0	0
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	0	4	0
a) Mise en danger du développement de mineurs	0	1	0
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	0	3	0
c) Divers	0	0	0
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	0	1	0
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	1	0
b) Divers	0	0	0
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	0	0	0
a) Incendie intentionnel	0	0	0
b) Incendie par négligence	0	0	0
c) Divers	0	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	0	2	0
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0	0
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	0	3	0
a) Induction de la justice en erreur	0	1	0
b) Blanchissage d'argent	0	2	0
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0
d) Divers	0	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	1	0
17. Infractions à la LCR	3	10	5
a) Art. 90 ch. 1	0	1	1
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	1	2	1
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	0	0	0
d) Art. 94 (vol d'usage)	0	0	0
e) Art. 95 (circulation sans permis)	1	3	1
f) Divers	1	4	2
18. Infractions à la LStup	10	15	0
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0

Nombre d'infractions	2023	2024	2025
20. Infractions à la LArm	0	2	0
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	0	7	1
Total	17	58	12

1.2.7.2 Président-e-s du Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2023	0	2	2	0
2024	0	1	1	0
2025	0	1	1	0

1.2.7.3 Juge de police

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2023	37	90	96	31
2024	31	98	103	26
2025	26	106	102	30

Nombre de personnes jugées

2022	2023	2024	2025
89	92	103	102

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2022	34	10	32
2023	38	8	30
2024	41	13	27
2025	40	11	33

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2022	10	18	19	23	0	5
2023	8	24	32	27	0	3
2024	8	25	36	26	0	7
2025	14	22	32	29	0	5

Langue des affaires enregistrées	2023	2024	2025
Français	90	98	106
Allemand	0	0	0

Nombre d'infractions	2023	2024	2025
1. Infractions au CP	24	32	31
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	5	9	3
b) Infractions contre le patrimoine	0	5	6
c) Atteinte à l'honneur	5	5	2
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	4	4	7
e) Insoumission à une décision de l'autorité	1	1	0
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0
g) Divers	9	8	13
2. Infractions à la LACP	2	3	3
a) Art. 8 LACP	0	0	0
b) Divers	0	3	3
3. Infractions	45	40	61
a) à la loi sur la pêche	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	0
c) au code forestier	0	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	0	10	8
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	1	0	1
i) à la loi sur la protection des eaux	0	1	0
j) à la loi sur les transports publics	0	0	0
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	1	0
l) à la loi sur le chômage	0	0	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	20	9	28
o) à la loi sur les stupéfiants	8	4	12
p) Infractions à la LArm	2	1	1

Nombre d'infractions	2023	2024	2025
q) Divers	14	14	11
Total	71	75	95

1.2.7.4 Récapitulation

1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2022	20	89	109
2023	7	92	99
2024	10	103	113
2025	4	102	106

Nature du jugement 2025	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	0	11	11
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	0	5	5
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	2	14	16
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	0	22	22
à l'amende	1	32	33
assorties du sursis	0	29	29
assorties du sursis partiel	1	0	1
Retrait de plainte ou d'opposition	0	33	33
Total	4	146	150

1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2022	9	5	14
2023	3	6	9
2024	7	3	10
2025	1	4	5

1.2.7.4.3 Détention préventive

Nombre de prévenu/e/s en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement			
2022	2023	2024	2025
6	2	3	1